

**Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 40/2024	QUESTIONS FINANCIERES Tarifs UJM : valorisation/recherche/divers
------------------------------------	--

Vu les articles L712-1 à L712-6, L712-6-1 et L719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'administration adopte les tarifs de l'université :
valorisation/recherche/divers pour l'année civile 2024.

Document annexé à télécharger.

A Saint Etienne le 11 juillet 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0